

Focus Gestion des déchets

L'OFEN vous informe sur le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes»
www.dechetsradioactifs.ch

décembre 2007 / numéro 3



Chère lectrice, cher lecteur

Au cours des derniers mois, l'OFEN a évalué les prises de position de tous les acteurs quant à la conception générale du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes».

Si le calendrier est respecté en tous points, le Conseil fédéral pourra statuer sur la conception générale au début de 2008. Puis, en sa qualité de représentante des acteurs responsables de la gestion des déchets, la Nagra aura pour tâche de proposer des sites pour les dépôts en couches géologiques profondes. Cette étape sera déjà franchie en 2008. La désignation de régions à cet effet rendra la recherche de sites de dépôts en couches géologiques profondes tout à fait concrète et immédiate. L'OFEN est bien conscient que cette phase soulèvera des sentiments divers parmi la population et que le besoin d'information sera important. L'une des préoccupations essentielles de mon office est donc d'assurer une information compétente et transparente sur la procédure. Le troisième numéro de Focus «Gestion des déchets» vise à vous donner une vue d'ensemble fondée de l'état de la situation. L'OFEN se réjouit de l'intérêt que vous témoignez au thème de la gestion des déchets radioactifs et vous encourage à continuer de participer activement au dialogue.

Editorial
Dr. Walter Steinmann, directeur de l'OFEN



C'est ici que tout converge: l'OFEN a la compétence en matière de procédure du plan sectoriel.

Réactions critiques, mais constructives, au projet de plan sectoriel

La procédure du plan sectoriel comprenait au début de cette année une phase importante: du 15 janvier au 20 avril 2007 a eu lieu l'audition formelle portant sur le projet de conception générale.

De nombreuses personnes et instances de Suisse et de l'étranger ont fait usage de cette possibilité de participer. Quelque 180 autorités, partis et organisations ont pris position quant à la procédure de sélection de dépôts en couches géologiques profondes. En outre, plus de 11 300 personnes individuelles se sont exprimées, la plupart sous la forme de propositions collectives.

Les prises de position reçues nous rendent confiants pour la suite de la procédure et confirment que l'OFEN a pris la bonne direction s'agissant de ce plan sectoriel. Le processus prévu de sélection en trois étapes rencontre une large approbation.

Des divergences sur des questions de principe

Les réactions que suscite la conception générale reflètent également la variété des positions en matière d'énergie nucléaire. De nombreuses prises de position reçues soulèvent de véritables questions de principe, notamment l'avenir de l'utilisation de l'énergie nucléaire et l'exportation des déchets radioactifs à l'étranger. Cependant, aussi importants qu'ils soient, de tels thèmes ne sauraient être discutés dans le cadre du plan sectoriel. La partie 'conception générale' du plan sectoriel a pour seul but de régler la procédure de recherche des sites destinés aux dépôts en couches géologiques profondes.

Durée de la procédure de sélection

«L'herbe ne pousse pas plus vite quand on la tire». Moritz Leuenberger s'est référé à ce dicton africain pour expliquer, lors d'une conférence internationale, l'horizon de planification à long terme des dépôts en couches géologiques profondes. Ecourter le calendrier d'un



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'énergie OFEN

projet aussi complexe et largement étayé reviendrait nécessairement à réduire la qualité de la procédure de sélection. C'est pourquoi nous n'avons pas de marge de manœuvre importante pour modifier les étapes clés du calendrier ni pour abréger la durée de la procédure du plan sectoriel.

Pas de dépôt de réserve

Les déchets radioactifs existants et prévisibles devront être stockés par les générations d'utilisateurs, qui devront être conscients de leurs responsabilités. Comme l'on ne sait pas quand de nouvelles centrales nucléaires seront mises en exploitation en Suisse - si elles devaient l'être -, la procédure de sélection doit viser des dépôts en profondeur capables d'absorber les déchets prévisibles produits par les centrales nucléaires existantes et ceux issus des activités médicales, industrielles et de recherche. Les capacités maximales de stockage seront fixées de manière contraignante par l'autorisation générale et pourront également comprendre des déchets provenant de nouvelles centrales nucléaires si elles sont déjà au bénéfice d'une approbation. L'autorisation générale pour un dépôt géologique en couches profondes doit prévoir des réserves de capacités suffisantes pour l'inventaire prévu, mais non pour les déchets produits par des centrales nucléaires non encore planifiées ni autorisées.

Prise en compte accrue des cantons

Pour certains participants à la procédure d'audition, la conception générale indique trop peu clairement le lien entre les plans directeurs des cantons et le plan sectoriel. La procédure relative au plan sectoriel associée à un stade précoce les cantons à l'évaluation des régions envisagées et des critères de sélection. En ce qui concerne les plans directeurs, toutes les autorités de planification se trouvent dans l'obligation de tenir compte des plans en vigueur et de coopérer avec les autres autorités. Lors de la procédure d'audition, les

cantons ont en outre sollicité le soutien d'experts indépendants. L'OFEN tient compte de cette requête: le Comité des cantons se voit aidé d'un organe indépendant, le Groupe d'experts des cantons en matière de sécurité.

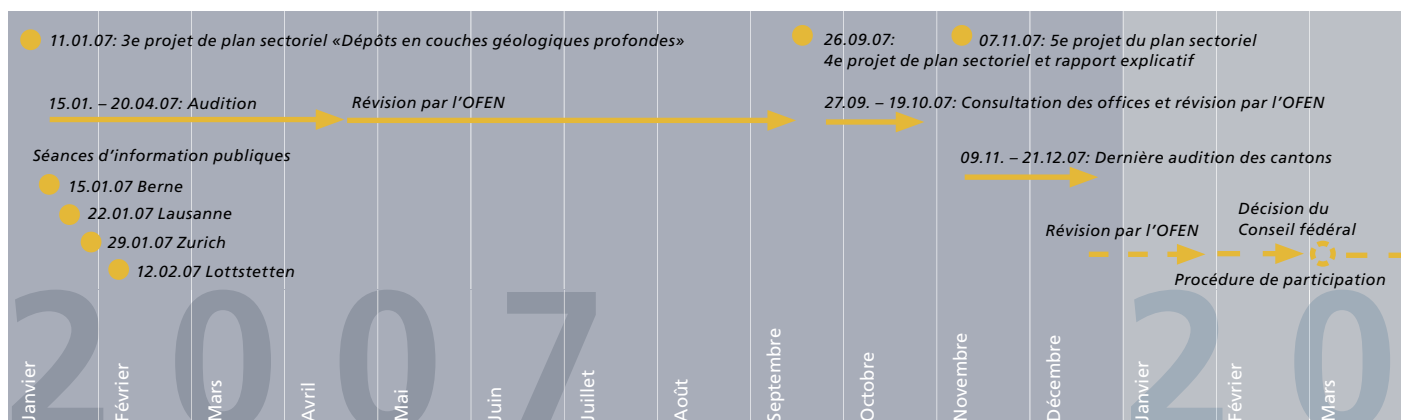
Possibilités de participation des régions d'implantation

De nombreuses autorités et organisations ont apprécié les possibilités de participation des régions et de la population prévues dans le plan sectoriel. Les expériences faites en Suisse et à l'étranger montrent qu'il n'est guère possible d'obtenir une acceptation suffisante sans réserver à la population concernée des possibilités étendues de participer aux projets controversés, tels que les dépôts en couches géologiques profondes. C'est pourquoi la démarche participative doit être initiée dans les régions concernées dès la première étape de la procédure de sélection afin que ces dernières puissent accomplir leur travail de participation lors de la seconde étape.

La Nagra a-t-elle une marge de décision trop importante?

S'agissant du droit de faire des propositions et de la sélection des sites (la Nagra est habilitée à proposer des sites en sa qualité de représentante des responsables de la gestion des déchets), divers participants ont soulevé la question des compétences. Nombre de participants font grief à la Confédération d'accorder une marge de décision trop importante en ce point à la Nagra. A cette critique, il convient de répondre que la loi sur l'énergie nucléaire régit précisément les compétences en matière de gestion des déchets selon le principe de causalité: la tâche de proposer des sites d'implantation revient à la Nagra. L'OFEN, les autorités et les organismes consultatifs examinent et évaluent régulièrement toutes les activités et propositions de sélection de la Nagra. Le Conseil fédéral est habilité à rejeter les propositions

Plan sectoriel «Dépôt en couches géologiques profondes»: étapes décisives 2007 – 2008





La Finlande a déjà trouvé un emplacement: un dépôt en couches géologiques profondes pour les déchets hautement radioactifs sera construit sur la presqu'île d'Olkiluoto.

de la Nagra, totalement ou en partie, et à demander des études complémentaires. Il en a été ainsi en 1987, par exemple, lorsque le Conseil fédéral a statué sur la démonstration de la faisabilité en matière de gestion des déchets hautement radioactifs et qu'il a demandé d'élargir l'étude aux roches sédimentaires. Le Conseil fédéral a également rejeté la proposition de la Nagra de limiter la suite des recherches au «Weinland» zurichois.

Le rapport explicatif détaillé sur la procédure d'audition sera publié après que le Conseil fédéral aura pris sa décision.

Commande d'exemplaires:

Office fédéral de l'énergie (OFEN), 3003 Berne ou sachplan@bfe.admin.ch, tél. 031 322 56 11.

Les choses se concrétiseront en 2008

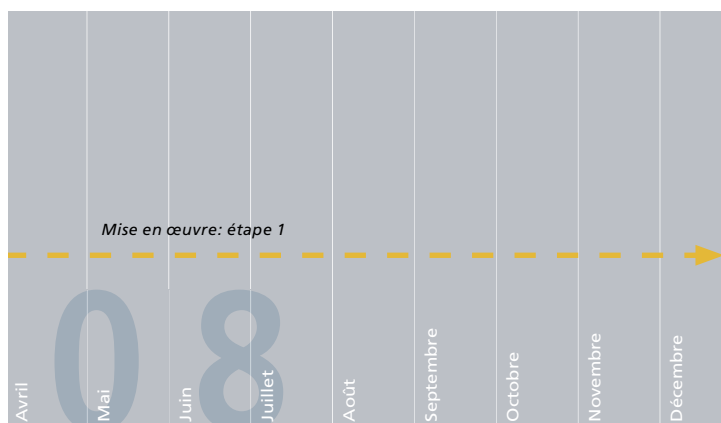
L'audition de la conception générale est terminée et évaluée. De nombreuses prises de position ont souligné le caractère plausible et cohérent de la conception générale présentée. Plusieurs participants saluent le fait que la Suisse assume ses responsabilités en matière de gestion des déchets radioactifs. Le Conseil fédéral statuera probablement au début de 2008 sur la version remaniée. La base requise pour la recherche proprement dite des sites sera ainsi posée et la procédure pourra entrer dans une nouvelle phase décisive et nouvelle. Dès ce stade, les questions de procédure feront place à la recherche concrète de sites pour les dépôts en couches géologiques profondes. Voici les prochaines étapes.

L'OFEN attend des propositions de sites en 2008

Au cours de la première étape, les acteurs responsables de la gestion des déchets, représentés par la Nagra, devront proposer des zones géologiques susceptibles d'abriter des sites. L'OFEN part du principe que la Nagra soumettra ses propositions dans le courant de l'année 2008. Ces zones seront sélectionnées et délimitées en fonction de critères techniques de sécurité, en particulier de nature géologique. Puis, la Nagra devra élaborer des documents de base concernant l'aménagement du territoire. A cet effet, elle devra tenir compte des autres plans sectoriels de la Confédération, des plans directeurs des cantons et des plans d'affectation des communes concernées.

Importance de la communication

La procédure définie par le plan sectoriel doit être mise en œuvre d'une manière transparente et compréhensible par tous. La communication joue dès lors un rôle essentiel. L'OFEN veillera à ce que le public soit informé des objectifs, des principes et de la procédure de sélection. Les personnes concernées doivent pouvoir disposer des informations pertinentes. De ce fait, les activités de communication seront particulièrement intenses au cours de l'année 2008, dès que des sites potentiellement appropriés seront connus. L'OFEN mettra tout en œuvre pour informer directement et aussi tôt que possible les cantons et les communes directement concernés.





Le laboratoire souterrain du Mont Terri, situé près de St-Ursanne dans le canton du Jura, a pour objectif l'étude des propriétés des Argiles à Opalinus.

Un pont entre les experts et les profanes

Quel que soit le sujet – téléphonie mobile, génie génétique ou gestion des déchets radioactifs – les avis des experts et des profanes divergent souvent largement s'agissant des technologies nouvelles ou controversées. Si les experts considèrent généralement que les risques sont contrôlables, les profanes conservent souvent un mauvais sentiment. De part et d'autre, cette différence d'appréciation engendre l'incompréhension tout en entravant le dialogue. En juin 2007, sous le titre «Experts et profanes, une relation avec perspectives?!», l'OFEN a organisé une conférence à Berne dans le but de rechercher les différences d'appréciation et pour trouver comment améliorer le dialogue entre ces deux groupes. Le développement d'une coopération fructueuse constitue en effet une préoccupation essentielle dans la procédure du plan sectoriel. Les intervenants invités, issus des domaines de la psychologie sociale, de la communication mobile et de la recherche sur les cellules souches, ont certes été à même de nommer des raisons à la perception différente des risques, mais eux non plus ne détiennent pas à ce jour de recette utile à la communication entre experts et profanes. Il apparaît clairement que les profanes dépendent d'autant plus du savoir des experts et que la confiance placée en ceux-ci est d'autant plus importante qu'il s'agit d'une technologie complexe. On ne croit que si l'on fait confiance. Ce n'est pas pour rien que des «experts indépendants» ont été sollicités pour nombre de prises de position au cours de l'audition. Le transfert de connaissances en l'absence d'une base de confiance a donc peu de chance d'aboutir auprès de la population.

Souvent toutefois, les questions placées au cœur de la discussion concernent des aspects de société et non pas des éléments scientifiques ou techniques. De ce fait, Gregor Dürrenberger, de la Fondation pour la recherche sur la communication mobile (Forschungsstiftung Mobilkommunikation), a insisté sur la nécessité d'une pesée politique des intérêts (utilité, risques), même si les questions scientifiques sont déjà clarifiées. Cette démarche, la science doit la laisser à la société. Les questions essentielles dans la procédure du plan sectoriel seront alors les suivantes: Quelle estimation la population fait-elle des risques? Quel niveau de risque est-elle prête à accepter? Quelle serait la répartition équitable de la charge? Il n'appartient pas aux experts, mais à la société de trancher en ces matières. Elle devrait s'en acquitter à la lumière des meilleures connaissances possibles quant aux tenants et aboutissants scientifiques. Il est donc crucial, dans ce processus, que la relation des experts et des profanes ouvre sur des perspectives.



Discussion animée lors de la journée de l'OFEN «Experts et profanes – une relation avec perspectives?!»

Impressum

Editeur: Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC,

Office fédéral de l'énergie, section Gestion des déchets radioactifs, Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen, adresse postale: 3003 Berne

Tél. +41 (31) 322 56 11, fax +41 (31) 323 25 00, www.bfe.admin.ch, contact@bfe.admin.ch, www.dechetsradioactifs.ch conformation Basler & Hofmann, Zurich